



## LABEL ET CONCOURS FFBB CITOYEN 2013-2014

**Destinataires : Ligues Régionales**

### **RAPPEL DES DATES :**

- 15 janvier 2014 : Ouverture des candidatures aux clubs sur le site [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)
- 15 mars 2014 : Date limite de réception des dossiers dans les Ligues Régionales
- 30 mars 2014 : Date limite de transmission par les Ligues des dossiers à la FFBB

### **ACTIONS CONCERNEES :**

- Action déjà mise en œuvre durant la saison en cours sous réserve qu'elle soit reconduite la saison suivante
- Action prévue avant la fin de la saison en cours

### **TRAITEMENT DES CANDIDATURES :**

#### **CLUB vers LIGUE :**

Lorsque le club considère que sa déclaration est complète, il envoie à sa ligue un courriel avec accusé de réception l'informant qu'il est candidat au titre du Label FFBB CITOYEN avec, en fichiers joints, les documents informatisés justifiant et prouvant l'exactitude de sa déclaration.

#### **LIGUE vers CLUB :**

A la lecture du courriel reçu du club la Ligue :

- confirme au club la réception, traite le dossier.
- informe le Comité Départemental dont relève le club de la réception du dossier

Pour émettre son avis, la Ligue peut associer le Comité Départemental.

Si la Ligue émet un avis favorable :

- elle transmet le dossier à la Commission Fédérale Démarche Citoyenne
- elle renvoie au club un courriel l'informant de la transmission.

Si la Ligue émet un avis défavorable :

- elle transmet néanmoins le dossier à la Commission Fédérale Démarche Citoyenne
- elle renvoie au club un courriel l'informant de la motivation de cet avis.
- Il appartient au club de transmettre directement les éléments complémentaires à la Commission Fédérale Démarche Citoyenne.

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :**

A l'appui de sa candidature, le club peut joindre tous les documents qu'il estime nécessaires. *(Il est préférable que ceux-ci soient en format .pdf).*

Le club peut également transmettre des liens vers des sites ou autres parutions sur Internet valorisant son action.

Toutes les pièces composant le dossier de candidature doivent être transmises en une seule fois.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Gérald NIVELON Président de la Commission Fédérale Démarche Citoyenne	Sébastien DIOT Directeur Pôle Territoires	
Référence	2013-11-28 CITOYENNE Note aux LR sur traitement FFBB Citoyen VFIN	